



Vous pensez que
votre demande
d'indemnisation a été
**refusée à tort
ou traitée de
manière
inéquitable?**

► Contactez-nous.



WAO
Bureau du défenseur
des travailleurs du Yukon

Que peut faire le Bureau du défenseur des travailleurs pour vous?

Le Bureau vous donne accès à un personnel expérimenté en matière de défense des droits et à une expertise dans l'interprétation de la *Loi sur la sécurité et l'indemnisation des travailleurs* et des *politiques* qui s'y rattachent.

Il relève du ministère de la Justice et est totalement indépendant de la Commission de la sécurité et de l'indemnisation des travailleurs (CSIT).

Combien coûtent les services du Bureau?

Ils sont gratuits.

Services

Conseil

Le Bureau conseille les travailleuses et les travailleurs blessés (et les personnes à leur charge) sur leur demande d'indemnisation soumise à la Commission de la sécurité et de l'indemnisation des travailleurs.

Défense des droits

Le Bureau travaille avec vous à la préparation et à la présentation de votre demande d'appel en votre nom si :

- votre demande respecte les critères d'appel ou de réexamen;
- vous souhaitez faire appel d'une décision rendue par la Commission au sujet de votre demande d'indemnisation.

Information sur le processus d'appel

Le Bureau informe les travailleuses et les travailleurs des étapes du processus d'appel ou de réexamen de la Commission.

Représentation en appel

Le Bureau peut vous représenter à diverses étapes du processus d'appel.

Il peut vous représenter devant :

- une agente ou un agent de réexamen;
- le tribunal d'appel de la Commission de la sécurité et de l'indemnisation des travailleurs.

Toutefois, avant d'entamer le processus d'appel ou de réexamen, le Bureau tentera de trouver une entente avec la Commission de façon informelle.

Processus d'examen de votre demande

Pour vous conseiller, le Bureau doit d'abord passer en revue votre dossier. Suivez les étapes ci-dessous avant de pouvoir obtenir des conseils ou un rendez-vous téléphonique.

1. Remplissez les deux formulaires suivants (ils sont accessibles au yukon.ca/fr/bureau-du-defenseur-des-travailleurs) :
 - Formulaire d'autorisation de représentation et de communication de renseignements
 - Formulaire d'autorisation à communiquer par courriel
2. Prenez connaissance de l'engagement et des normes de service du Bureau (fournis après réception des formulaires).
3. Faites parvenir vos formulaires par courriel à workers.advocate@yukon.ca ou par télécopieur au 867-393-6346.
 - a) Une fois les formulaires reçus, le Bureau vous demandera une copie de votre dossier.
 - b) À l'issue d'un examen approfondi de votre dossier, le Bureau communiquera avec vous pour discuter de votre situation. Cela peut prendre jusqu'à 15 jours ouvrables, selon la complexité du dossier.

Si vous avez besoin d'aide ou si vous avez des questions concernant l'envoi des formulaires, téléphonez au 867-667-5324 ou (sans frais au Yukon) au 1-800-661-0408, poste 5324.

4. Le Bureau vous donnera des conseils sur la marche à suivre.

Questions fréquentes

À qui le Bureau doit-il rendre compte de ses activités?

Le Bureau est impartial et prend des décisions fondées sur des éléments probants, les principes d'équité et de justice naturelle, et la *Loi sur la sécurité et l'indemnisation des travailleurs*. Bien que le Bureau relève administrativement de la Division des services réglementaires du ministère de la Justice, le gouvernement du Yukon n'intervient pas dans ses décisions. Il est financé par la Commission de la sécurité et de l'indemnisation des travailleurs et est membre de l'Association canadienne des conseillers et défenseurs des travailleurs.

Que faire si j'estime ne pas avoir été traité équitablement par le Bureau?

Un client peut se plaindre des services ou des décisions auprès du gestionnaire du Bureau du défenseur des travailleurs ou du Bureau de l'ombudsman. Le Bureau du défenseur des travailleurs a la responsabilité de traiter les clients de manière équitable et avec compassion, et cherche toujours à améliorer ses services.





WAO

Bureau du défenseur
des travailleurs du Yukon

Renseignements

Téléphone 867-667-5324

Sans frais au Yukon 1-800-661-0408, poste 5324

Télocopieur 867-393-6346

workers.advocate@yukon.ca

yukon.ca/fr/bureau-du-defenseur-des-travailleurs

En personne

4141C, 4^e Avenue
Whitehorse (Yukon)
Y1A 1J1

Par la poste

C.P. 2703 (Q-1)
Whitehorse (Yukon)
Y1A 2C6